

## **Politique culturelle : l'ADISQ souligne la bouffée d'air frais offerte à la SODEC, mais devra continuer de faire valoir l'urgence d'accorder un soutien substantiel à la musique**

**Montréal, le 12 juin 2018** — L'ADISQ constate avec satisfaction que l'importance de soutenir les entreprises culturelles a été reconnue dans le plan d'action publié aujourd'hui par le gouvernement, parallèlement au dévoilement de sa politique culturelle, puisque 50 M\$ supplémentaires sur cinq ans seront octroyés à la SODEC. Il est toutefois impératif que les besoins criants du secteur de la musique soient maintenant reconnus afin que le soutien qui lui sera accordé à partir de ces sommes supplémentaires soit en phase avec les besoins exprimés.

*« Lors du budget, certains secteurs ont été ciblés par des mesures les soutenant tout particulièrement, en reconnaissance des défis engendrés par le numérique qui les occupent actuellement. Or, les difficultés qui touchent ces secteurs sont en tout point semblables à celles rencontrées par les entreprises en musique, à la différence que cette dernière a été la première frappée ! Aujourd'hui, le gouvernement reconnaît l'importance des entreprises dans notre écosystème : c'est un premier pas encourageant. Maintenant, il faut passer à l'étape suivante et reconnaître que le secteur de la musique doit bénéficier d'une aide d'urgence substantielle »,* a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

Au Québec, les entreprises de la musique consentent chaque année des sommes privées importantes dans les carrières des artistes d'ici. Le soutien public qui leur est accordé produit un effet de levier sans équivoque, le rendant même rentable pour l'État. De plus, il est intéressant de noter que, tant en matière de ventes de disques qu'en nombre d'écoutes sur les services de *streaming*, les artistes soutenus par des entreprises sont nettement plus nombreux à se démarquer. Autrement dit, des entreprises culturelles en santé sont un facteur crucial pour l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes de la musique. Or, ces dernières sont actuellement fragilisées au possible.

Rappelons que depuis 2004, au Québec, les ventes d'albums physiques ont chuté de 72 %, et les ventes d'albums et de pistes de numériques, qui n'ont jamais compensé ces pertes, ont diminué de 42 % au cours des cinq dernières années. En revenus, l'ADISQ estime que, pour l'ensemble du milieu québécois indépendant, cela correspond à des pertes de près de 400 M\$. Les nouveaux modes de consommation musicale, notamment les services de *streaming* reversent actuellement des sommes dérisoires aux producteurs et créateurs de contenus d'ici. Or, le soutien public à la musique n'a connu aucune hausse substantielle depuis plusieurs années. Au contraire, depuis 2012, le budget de la SODEC pour la musique a baissé de 2 M\$.

La situation dans laquelle ces entreprises œuvrent actuellement, soit dans un marché inéquitable, dominé par des plateformes étrangères, est exceptionnelle et commande une aide d'urgence substantielle, pour le bien de l'ensemble du secteur.

Enfin, la Politique culturelle prévoit aussi une révision de la loi québécoise sur le statut de l'artiste, c. S-32.1, une annonce accueillie avec beaucoup d'étonnement par l'ADISQ,

puisque le secteur entrepreneurial n'a pas été invité à participer à quelque consultation que ce soit à ce sujet. Il s'agit pourtant d'une loi qui encadre les relations entre les artistes et les entreprises culturelles.

-30-

---

**À propos de l'ADISQ**

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : Kathy Leclerc

C. 514.795.3628 | B. 514.842.5147 #273 | [kleclerc@adisq.com](mailto:kleclerc@adisq.com)